



Communauté de Communes
Porte de Maurienne
Grande Rue
73220 AIGUEBELLE

Aiguebelle, le 14 Mars 2017

Tél. : 04.79.44.31.61/Fax 04.79.44.28.66
communautecommunes@portedemaurienne.eu

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 08 MARS 2017 A 19 H 30
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Présents : Mrs GENON Hervé - BUET – REFFET Jean-Luc - CONTI – BODELET – FARGEAS – MELLIER – PITTON – RICO – CANOT – CHAPUIS - DEMONNAZ – BOUVIER Alain – DI BENEDETTO -
Mmes BAZIN – BROUZE - CHOURGNOZ – BOUZON – JOGUET – SCHULZ - BARBET – DAUDIN

Absents - Excusés : Mrs GADROY LEGENVRE – SAINT-GERMAIN – BOUCHER – BOUVIER Jean - BUGNON Frédérique

Procurations : Mme BUGNON à Mme DAUDIN Claudine – Mr GADROY-LEGENVRE à Mr Jean-Gabriel BODELET.

Le Président ouvre la séance et demande à l'assemblée que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour présenté :

- Le premier concerne la saisine de l'EPFL pour intervenir dans le processus de rachat du bâtiment ArcelorMittal.
- Le second concerne les transports scolaires et le bilan contradictoire avec le Département comme Autorité Organisatrice de second rang.

Il passe ensuite au vote du compte-rendu du dernier conseil communautaire (01.02.2017). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Le Président attaque l'ordre du jour :

I - ANALYSE PROSPECTIVE FINANCIERE POUR 2017-2020 DELIVREE PAR L'ASADAC :

Le Président rappelle à l'assemblée la mission que la communauté de communes a confié à l'ASADAC afin qu'elle étudie les possibilités et marges de manœuvre de l'intercommunalité pour les trois prochaines années.

La communauté de communes qui a maintenant la certitude de voir la convention de péréquation fiscale avec Cœur de Savoie honorée peut se projeter sur des perspectives

financières réalistes.

Monsieur Laurent MICHEL de l'ASADAC présente son travail d'analyse des comptes de la Communauté de Communes : il s'agit surtout de déterminer le niveau d'épargne et les capacités financières de la collectivité.

Laurent MICHEL revient sur les termes de fiscalité :

- Epargne de gestion : Recettes – dépenses courantes
- Epargne brute : Recettes réelles de fonctionnement – dépenses de Fonctionnement
Permet de financer la dette et les travaux
- Epargne nette : Représente ce qu'il reste pour autofinancer les projets

Laurent Michel donne une analyse des chiffres principaux et des évènements à retenir sur les dernières années :

- Progression de 3 % due aux charges de personnels
- Chute brutale due au transfert de charges et recettes du budget des transports scolaires
- Participation et contingent avec le SIRTOM, Maurienne Expansion, SMAI
- Allocations et subventions : la subvention à l'office de tourisme passée de 18 000 € à 53 000 € (tout en indiquant que celle-ci intègre dorénavant les frais de tout le personnel auparavant pris en charge directement par la Communauté de Communes)
- Mise en place du FPIC avec une évolution plus importante que la moyenne nationale.
- Fiscalité collectée sur le territoire : perte importante d'une partie de nos ressources avec le départ d'ArcelorMittal.
- Pour notre collectivité, 60 % des contributions directes sont liés à la fiscalité des ménages.

Recettes :

- Dotation en baisse liée au désengagement de l'état
- En 2016, la péréquation avec Bourgneuf a été scellée par le biais d'une nouvelle convention.

Les chiffres clés de notre endettement :

- Un emprunt a été contracté en 2016 à hauteur de 480 000 € permettant la réalisation de la route culturelle et le démarrage de la roselière sur le parc d'activités Porte de Maurienne.
- Les annuités s'élèvent à 215 000 €
- Le dégageant des dettes interviendrait en 2022
- Cette érosion des capacités financières s'explique par une baisse des dotations aux intercommunalités.
- L'objectif serait de maintenir une épargne de gestion à 200 000 € pour rembourser la dette.
- Le reste permettrait de financer de nouveaux investissements.

Les variations prospectives :

- Nous constatons une augmentation annuelle de nos charges courantes de plus 2.45 %
- La situation d'équilibre du SPANC se situe entre 23 000 à 24 000 €/an : engage à une stabilité.

- Attention : les charges du bâtiment pluridisciplinaire n'ont pas été prises en compte dans cette étude et nous devons bien les évaluer durant l'année 2017, afin d'être en mesure de rédiger les conventions avec les utilisateurs.
- Concernant l'évolution du FPIC, il devrait connaître une augmentation de 34 % par rapport à celui de l'an dernier.
NB : les territoires qui ne fusionnent pas ne bénéficient pas de la baisse du FPIC – Evolution de 34 % 2017 et 27 % en 2018.
- Entre notre contribution au FPIC, au redressement des comptes publics et à la baisse des dotations, nous constatons une perte de recettes de près de 130 k€.
- L'objectif serait de passer à terme en FPU
La fiscalité professionnelle unique → Transfert de la fiscalité économique (CVAE – CFE – IFER – TASCOM – TAFNB – CPS)

Communes → CCPM

Communes ← CCPM

*Versement d'une attribution
de compensation annuelle
figée dans la durée*

Sur le plan fiscal :

- Problème de notre latitude sur les taux/CFE - CVAE – IFER – TASCOM – TAFNB
- Baisse de la DGF (- 2 %)
- Possibilité d'une majoration sur la DGF
- Règle de lien entre les taux

Le prochain travail de l'ASADAC consiste dans une étude sur l'optimisation des taux pour chacune des communes du territoire.

II – RAPPORT D'ACTIVITES DE L'OFFICE DE TOURISME :

Une fois par an l'office de tourisme doit, comme indiqué dans la convention qui le lie à la Communauté de communes, présenter un bilan de ses activités.

Le Président, Mr Pillet revient sur l'évolution des dernières années de l'office de tourisme qui a vu se succéder à la présidence Patrice Olliot, Jérôme Durand et lui-même.

Le territoire a énormément de choses à proposer aussi bien à destination des vacanciers, des gens de passage que de la population locale.

Les demandes concernant les randonnées sont importantes. Malheureusement, il n'y pas réellement de cartes à proposer. C'est pourquoi, la mise en place des PDIPR grâce au soutien de la Communauté de Communes est primordiale pour le développement et la découverte des massifs de La Lauzière, des Hurtières et de Belledonne.

L'itinéraire des cinq lacs permettra d'avoir des offres variées : ski nautique – pêche –

baignade... La plupart des lacs sont équipés d'un snack ou restaurant.

Le mur d'escalade de St Léger avec ses 89 voies – Les musées – Les itinéraires cœur de villages mis en place par la communauté de communes sont autant d'atouts pour le territoire.

Le Chemin de Grande Randonnée reliant Aiguebelle à Vizille et traversant le massif de Belledonne aura une réputation internationale. L'ultra trail « échappée belle » a une résonance au niveau internationale grâce à une bonne organisation.

Le Président Hervé GENON rappelle que la communauté de communes prend en charge l'intégralité des dépenses du GR - qui aura la dénomination GR 7338 – qui reliera Aiguebelle à Vizille.

Face aux projets de développement, le bureau de l'office de tourisme n'est plus adapté car trop petit. Il faudra réfléchir à un nouvel emplacement.

Projets à plus ou moins long terme :

- L'objectif premier serait de parvenir à faire progresser l'attractivité du territoire et à faire demeurer les gens sur plusieurs jours.
- La Convention signée avec Maurienne TV permettra de réaliser des reportages sur le territoire. Les vidéos pourront ensuite être reprises via internet.
- L'office possède 1.5 équivalent temps plein. Le poste d'Isabelle va être renouvelé pour une année.
- Monsieur Pillet informe l'assemblée qu'il pense laisser sa place de président tout en restant membre de l'office de tourisme et de son conseil d'administration.

NB : La date de l'assemblée générale de l'office de tourisme a été fixée au ***mardi 04 avril - à la salle des fêtes d'Epierre.***

Julie Decorte présente le rapport d'activités à travers les missions de l'office de tourisme.

L'office s'est particulièrement penché sur le démarchage des prestataires afin d'avoir un plus grand nombre d'adhérents. Ce sont 104 cotisants qui ont rejoint l'office de tourisme en 2017.

Elle rappelle les missions d'un office de tourisme : accueil, information des visiteurs et la coordination des acteurs du tourisme.

L'office de tourisme a développé des activités de billetterie et un espace boutique. Il a été classé en catégorie III signe d'un engagement de qualité et de services.

Les demandes sont principalement axées sur la randonnée avec également beaucoup d'informations pratiques. Elles concernent le territoire Porte de Maurienne mais pas uniquement. Les visiteurs sollicitent également des informations sur La Maurienne et la Savoie. C'est principalement une clientèle de saisonnalité d'été d'excursionnistes et camping-caristes.

Les visiteurs sont principalement originaires de France avec seulement 10 % des pays étrangers : 35 % sont des habitants du territoire et 55 % sont originaires d'autres départements.

En terme de communication, l'office de tourisme a édité une brochure à 5 000 exemplaires ainsi qu'un dépliant d'appel Cœur de Villages. Le site internet est régulièrement mis à jour et le

territoire est présent sur Facebook, Twitter, et Instagram avec environ 1 500 abonnés.

Les vidéos du territoire peuvent être visionnées via YouTube et Dailymotion.

Des conférences de presse ont été programmées à l'occasion des Arts Jaillissants, de l'Echappée Belle et une émission a été consacrée aux itinéraires « Cœur de Villages » sur 8 Mont Blanc.

Des formations ont été prodiguées aux enseignants, hébergeurs et offices de tourisme afin qu'ils appréhendent au mieux les itinéraires « Cœurs de Villages ».

L'association est présente sur les animations locales. A l'occasion des journées du patrimoine, elle a travaillé avec les guides GPPS afin de promouvoir les itinéraires cœur de villages.

Elle participe aux bourses d'échanges entre offices de tourisme, joue un rôle de coordination entre toutes les associations, travaille avec l'ACA pour la mise à jour des informations sur le calendrier des manifestations et les organismes locaux comme l'Espace Belledonne, Maurienne Tourisme et Savoie Mont-Blanc.

Les recettes de l'association proviennent principalement de la communauté de communes (53 000 €) mais aussi d'une aide de l'état (8 000 €), du conseil départemental (300 €), des cotisations (3 800 €), de la boutique et billetterie (1 600 €).

Les dépenses à hauteur de 63 511 € concernent principalement les salaires et les charges, les frais de communication (9 376 €) et diverses adhésions.

L'office de tourisme présente un budget excédentaire de 3 310.99 €.

Les axes de travail pour les mois qui viennent seront :

- L'accueil : Augmenter la fréquentation de l'office de tourisme.
Créer un point I au plan d'eau des Hurtières.
- L'Animation des
Journée du Patrimoine : Visites guidées des itinéraires Cœur de Villages.
- La Communication : Edition des brochures à 7 000 exemplaires.
- La Promotion : Mises en place de visites guidées commercialisées auprès des groupes
- La coordination : Continuer à accompagner et promouvoir les commerces et associations.

III – TOURISME

Le vice-président en charge du tourisme Jean-Paul BUET informe l'assemblée que deux subventions doivent être étudiées :

- **La première dans le cadre d'un emploi d'animatrice à hauteur de 1 741 €**

Le Vice-Président rappelle que l'association Espace Belledonne est candidate à l'appel à projet « sélection des stratégies espaces valléens ». Ce dispositif permettra

au territoire de bénéficiaire d'un programme de financement d'un montant prévisionnel de 1 350 000€ répartis entre le FEDER, la région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat (CGET).

La communauté de communes Porte de Maurienne accompagne l'association Espace Belledonne dans cette candidature ; elle est membre du comité de pilotage et du comité technique du projet. Nous avons approuvé par délibération, le 16 décembre 2016, la stratégie les axes et objectifs de travail pour la destination touristique « Belledonne ».

Sous réserve que cette candidature soit validée par le comité de sélection au 1er trimestre 2017, l'Espace Belledonne va employer entre 2017 et 2020 une animatrice à temps plein et supportera les frais liés à la communication du dispositif. Cette embauche débutera après la phase de candidature, à partir du second trimestre 2017.

Le plan de financement de cette ingénierie a été basé sur le modèle suivant :

Dépenses prévisionnelles ingénierie espace valléen 2017-2020		
Dépenses éligibles	Salaires et charges	171 342 €
	Communication	15 000 €
	Réunions	3 750 €
	Total dépenses éligibles	190 092 €
Dépenses non éligibles	Frais de déplacement et repas	8 438 €
	Total dépenses non éligibles	8 438 €
Total 2017-2020		198 530 €

Ressources prévisionnelles ingénierie espace valléen 2017-2020			
	Financier	Montant	Taux
Dépenses éligibles	Espace Valléen (FEADER, FEDER et FNADT)	114 056 €	60% de l'éligible
	Participation des intercommunalités partenaires *	38 018 €	20% de l'éligible
	Espace Belledonne (autofinancement)	38 018 €	20% de l'éligible
Dépenses non éligibles	Espace Belledonne	8 438 €	100% du non éligible
Total 2017-2020		198 530 €	

* Communautés de communes du Grésivaudan, Cœur de Savoie et Porte de Maurienne et Grenoble Alpes Métropole.

La part de chaque intercommunalité partenaire est calculée sur la base du poids démographique de chacune. L'association Espace Belledonne sollicite donc la communauté de communes Porte de Maurienne pour un appui financier à « l'ingénierie espace valléen 2017-2020 » pour un montant global de 1 741€, tel que le précise le tableau ci-dessous :

Intercommunalité partenaire	Répartition de la population		Participation financière
Grésivaudan	22 254	44 %	16 703 €

Cœur de Savoie	9 654	19 %	7 246 €
Grenoble Alpes Métropole	16 426	32 %	12 329 €
Porte de Maurienne	2 318	5 %	1 741€
TOTAL	50 652	100%	38 018 €

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose :

- **D'INSCRIRE** : 1 741 € au BP 2017 de subvention octroyés à l'association Espace Belledonne au titre de l'ingénierie du programme 2017-2020 (animation et communication).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** d'inscrire les 1 741 € au BP 2017 de subvention octroyés à l'association Espace Belledonne au titre de l'ingénierie du programme 2017-2020 (animation et communication).
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires.
- **La seconde pour le fonctionnement de l'association Espace Belledonne à hauteur de 2 121 €**

L'association Espace Belledonne porte un projet de territoire reconnue comme la préfiguration du parc naturel régional Belledonne depuis juin 2015. Dans ce contexte, l'association Espace Belledonne sollicite les intercommunalités partenaires pour initier et accompagner le déploiement de nouvelles stratégies, projets et actions contribuant au développement économique local.

L'association prévoit un budget de 46 300€ et sollicite le soutien des intercommunalités partenaires pour initier de nouvelles dynamiques. La part de chaque intercommunalité partenaire est calculée sur la base du poids démographique de chacune. L'association Espace Belledonne sollicite donc la communauté de communes de Porte de Maurienne pour un montant global de 2 121€, tel que le précise le tableau ci-dessous :

Intercommunalité partenaire	Répartition de la population		Participation financière
Grésivaudan	22 254	44 %	20 342 €
Cœur de Savoie	9 654	19 %	8 825 €
Grenoble Alpes Métropole	16 426	32 %	15 015 €
Porte de Maurienne	2 318	5 %	2 121€
TOTAL	50 652	100 %	46 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement exceptionnelle au titre de l'année 2017 de 2 121€ à l'association Espace Belledonne pour le déploiement de nouvelles stratégies, projets et actions contribuant au développement économique local
- **D'INSCRIRE** cette somme au BP 2017
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

- **Convention de transfert**

Le Vice-Président Jean-Paul Buet informe ensuite l'assemblée qu'une convention de transfert dont l'objet est de préciser les modalités de mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Réseau de zones humides et alluviales des Hurtières (FR8201781) » doit être signée.

Elle couvrira la période 2017-2018 et 2019.

Il s'agit de la deuxième convention pour la CCPM ; la précédente ayant été signée en 2013.

Le Président demande aux délégués d'approuver ce projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de transfert.
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires.

- **Convention de partenariat avec Cœur de Savoie**

Le vice-président expose ensuite qu'une convention de partenariat doit être signée entre la Communauté de Communes Porte de Maurienne et la Communauté de Communes Cœur de Savoie dans le cadre de NATURA 2000. Cette convention couvrira la période 2017 à 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** de signer la convention de partenariat avec Cœur de Savoie.
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires.

- **PDIPR**

Le Président revient sur les PDIPR. En dehors des sentiers intercommunaux GR et GRP grande traversée de Belledonne, qui seront à la charge de la Communauté de communes « Porte de Maurienne », la répartition des coûts des autres sentiers serait la suivante :

- Prise en charge à hauteur de 25 % par le Département (subvention PDIPR)
- Prise en charge à hauteur de 25 % par la Communauté de Communes « Porte de Maurienne »,
- Le solde, soit 50 % à la charge des communes selon les sentiers concernés.

Les itinéraires ne seront pas achevés en même temps. Certaines communes iront plus vite que d'autres, il faudra que nous puissions par convention avec chaque commune bien définir le porteur du projet et les modalités financières.

IV – DELIBERATIONS – OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président rappelle aux maires et représentants que les communes doivent délibérer avant le

27 mars pour faire ou non état de leur opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes.

V - COMPTE-RENDU ANNUEL (BILAN SAS) PARC D'ACTIVITE PORTE DE MAURIENNE

Le Président informe l'assemblée de la vente :

- D'une petite parcelle a été vendue à monsieur TELLIER (entreprise de bobinage) afin que son entreprise puisse avoir son propre accès. Montant de la transaction : 2 948 €.
- D'un deuxième lot à l'entreprise LGO pour un montant de 38 259 €

Après quoi, il présente au conseil communautaire le compte-rendu de la Z.A.E Porte de Maurienne Aiguebelle.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte rendu annuel de la Z.A.E Porte de Maurienne.

VI - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2016

Le vice-président, Jean-Luc Reffet, présente les comptes administratifs de la Communauté de Communes, du SPANC et des transports scolaires 2016.

Le percepteur présente les comptes de gestion de la Communauté de Communes, du SPANC et des transports scolaires 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2016

• COMMUNAUTE DE COMMUNES

Fonctionnement	Dépenses 2016	2 313 381.49 €
	Recettes 2016	<u>2 525 085.94 €</u>
		211 704.45 €

Investissement	Dépenses 2015	793 709.29 €
	Recettes 2015	<u>1 105 730.83 €</u>
		312 021.54 €

Soit :

- Excédent de fonctionnement avec report 2015 (325 078.16 €)

536 782.61 €

- Excédent d'investissement avec report 2015 (4 355.86 €)

276 377.40 €

Reste à réaliser 2016 : 40 000 €

• SPANC

Fonctionnement	Dépenses 2016	41 477.56 €
	Recettes 2016	<u>33 810.00 €</u>
		- 7 667.56 €

Investissement	Dépenses 2016	
	Recettes 2016	<u>336.36€</u>

336.36 €

Soit :

- Déficit de fonctionnement avec report 2015 (4 620.51 €)
- 3 047.05 €
- Excédent d'investissement avec report 2015 (2 296.40 €)
2 632.76 €

• **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Fonctionnement	Dépenses 2016	373 177.78 €
	Recettes 2016	<u>397 551.37 €</u>
		24 373.59 €

Soit :

- Excédent de fonctionnement avec report 2015 (18 045 €)
42 418.59 €

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les comptes administratifs et compte de gestion ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

VII - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

C'est un budget complexe qui prendra en compte la convention de péréquation avec Bourgneuf signée il y a peu et donc l'intégration de deux années de recettes.

A compter de cette année, un quatrième budget s'ajoute aux trois autres :

- Général
- SPANC
- Transports scolaires
- ZAE avec la prise en charge des annuités d'emprunt de la Zone Artisanale de Randens.

Budget général

2017 sera une année importante en matière d'investissements avec le bâtiment pluridisciplinaire.

Un emprunt sera certainement nécessaire à hauteur de 145 000 €.

S'agissant de l'évolution de la fiscalité des simulations seront présentées aux membres du bureau mais compte-tenu des pertes importantes de recettes et du transfert des ZAE il ne seront pas de bonne gestion de ne pas faire évoluer nos taux.

Le Président demande au percepteur, monsieur LAVAUD, de faire une simulation dès l'instant où il sera en possession des nouveaux états 1259 et donc de la progression des bases.

Maison de retraite :

Le Président indique que l'Agence Régionale de Santé vient de nous octroyer les dix lits

supplémentaires qui permet donc de lancer le projet de la nouvelle construction.

L'estimation du bâtiment actuel est de l'ordre de 890 000 € - Montant validé par les experts immobiliers et les domaines.

La question préalable est assez simple : est-ce que la communauté de communes veut porter le projet pour être ensuite propriétaire du bâtiment actuel pour le transfert en Maison de Santé et lui trouver d'autres distinctions.

Echéancier prévisionnel :

- Début de construction : fin 2018
- Transfert : fin 2019
- Intégration maison de retraite : fin 2020

Le foncier correspondant à l'acquisition des terrains utiles à la nouvelle construction est estimé entre 420 K€ et 500 K€.

Budget Transport Scolaire :

Le département ne prend plus en charge le transport pour le périscolaire dès l'instant où les TAP se déroulent sur une demie-journée.

Le conseiller départemental Olivier Thévenet informe l'assemblée que le Département a perdu la compétence transport et que les règles vont donc changer.

Une délibération doit être prise concernant le budget contradictoire répartissant les prises en charges des élèves transportés entre le département et l'AO2.

Le 3 février 2014 le Département a instauré une participation des familles aux coûts des transports scolaires. En juin 2014, il a proposé à ses Autorités organisatrices secondaires (AO2) une nouvelle convention de délégation partielle de compétences.

1. Pour mémoire, la tarification départementale est la suivante :

Chaque famille participe pour un enfant à hauteur de son coefficient familial :

QF	Inf. 550	551-650	651-750	Sup. 750 ou non déclaré
Tarif TTC	40 €	70 €	105 €	140 €

Sur la base de ce tableau :

Premier et deuxième enfant : plein tarif

Troisième enfant : 50 %

Quatrième enfant : gratuit

2. Les frais de gestion :

Pour un enfant à 100 % : 40 € HT sont versés par le Département à l'AO2

Pour un enfant à 50 % : 20 € HT sont versés par le Département à l'AO2

Pour un enfants à 0 % : 40 € HT sont dus par l'AO2 au Département

3. Les frais bancaires :

Le département et l'AO2 conviennent d'arrêter les bilans des recettes encaissés pour la participation des familles aux transports scolaires (année scolaire 2016/2017) comme suit, de même pour les frais de gestions et les frais bancaires conformément aux tableaux joints en annexe.

Recettes année scolaire 2016/2017 :

	HT	TTC
Montant des recettes encaissées	41 511,82 €	45 663,00 €
Recettes à reverser au Département	36 596,82 €	40 256,50 €
1 ^{er} acompte versé par l'AO2	35 440,91 €	38 985,00 €
Restant à reverser par l'AO2	1 155,91 €	1 271,50 €

Frais de gestion année scolaire 2016/2017 :

Département	HT	TTC
Enfants à 100 % Montant dû par le département	11 680,00 €	12 848,00 €
Enfants à 50 % Montant dû par le département	1 240,00 €	1 364,00 €
Total	12 920,00 €	14 212,00 €
1 ^{er} acompte versé par le département	12 800,00 €	14 080,00 €
Restant dû par le Département	120,00 €	132,00 €
AO2	HT	TTC
Enfants à 0 % Montant dû par l'AO2	440,00 €	484,00 €
1 ^{er} acompte versé par l'AO2	480,00 €	528,00 €
Trop perçu par le Département	40,00 €	44,00 €

Frais bancaires année scolaire 2016/2017 :

Ils s'élèvent à **109,96 €** (pas de TVA).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan des recettes, les frais de gestion et les frais bancaires pour l'année 2016-2017 et les reversements correspondants.
- **FAIT** sienne des recettes à venir (hormis les tickets unitaires) et des relances des familles pour les sommes impayées.
- **MANDATE** le Président pour la signature de toute pièce nécessaire à ce dossier.

Budget SPANC :

VIII – MANDAT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE POUR VERIFIER LA FAISABILITE ET PROCEDER A L'ACQUISITION DU BATIMENT ARCELORMITTAL POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE ARC ISERE :

Le Syndicat Mixte Arc Isère sollicite l'appui de l'EPFL de la Savoie pour bénéficier de ses conseils et avis en vue de l'acquisition du bâtiment ArcelorMittal et de son assiette foncière situés sur la commune d'Aiton (parcelle n° E1064). Cette acquisition se ferait par négociation amiable. La Communauté de Communes Porte de Maurienne, membre de l'EPFL de la Savoie est habilitée à solliciter l'intervention de l'EPFL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de mandater l'EPFL de la Savoie pour venir en appui-conseil du Syndicat Mixte Arc-Isère et le cas échéant procéder à l'acquisition du bâtiment et terrains cadastrés au n° E1064 sur la commune d'Aiton pour le compte du Syndicat Mixte Arc-Isère.
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches nécessaires.

Fin de séance 22h30

FAIT à AIGUEBELLE, LE 17 MARS 2017
LE PRESIDENT : HERVE GENON